

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Lumière d'Orient — Séjour immersif & transformationnel

Marrakech · 26 – 29 novembre 2026

Version en vigueur au 30 juin 2026

Préambule

La présente Politique de confidentialité est établie conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, dit RGPD, et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée (dite « loi Informatique et Libertés »).

Elle s'applique à toute personne qui réserve ou participe à l'événement Lumière d'Orient, co-organisé par TOGOTO By Sandra, la SASU Meyleendah (Mélinda Martyr-Fale) et Studio Ekilibre (Aurore Vadam), ci-après désignées « les Co-organisatrices ».

En procédant à l'inscription et au règlement du billet, la participante reconnaît avoir pris connaissance de la présente politique et l'accepter sans réserve.

ARTICLE 1 — RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le responsable de traitement principal des données collectées dans le cadre de cet événement est :

TOGOTO By Sandra

Entreprise individuelle (auto-entrepreneur) · SIRET 851 324 525 00027

Représentante : Sandra Salhi

Adresse : 40 rue Molière, 34410 Sérignan

Contact : togotobysandra@gmail.com

TOGOTO By Sandra agit en qualité de responsable de traitement au sens de l'article 4, §7 du RGPD pour l'ensemble des données collectées lors du processus d'inscription et pendant le séjour. La SASU Meyleendah et Studio Ekilibre interviennent en qualité de destinataires identifiés pour les données strictement nécessaires à l'exécution de leurs missions respectives d'animation, dans les conditions précisées à l'article 4.

ARTICLE 2 — DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES

2.1 — Données d'inscription

- Nom et prénom
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Adresse de facturation
- Données de paiement (traitées par Stripe — prestataire sous-traitant)

2.2 — Données relatives à la participation

- Échanges écrits avec les Co-organisatrices (e-mails, messages WhatsApp)
- Informations logistiques liées au séjour (dates, préférences de chambre le cas échéant)

2.3 — Données de santé (catégorie particulière — art. 9 RGPD)

Compte tenu de la nature immersive et de l'intensité physique de certaines activités (Pilates, Yoga, atelier Heels en talons), une Fiche Santé Confidentielle est obligatoirement collectée avant le séjour. Elle comporte :

- Allergies alimentaires ou médicamenteuses
- Traitements en cours
- Pathologies connues
- Régime alimentaire particulier
- Coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence
- Autorisation donnée aux Co-organisatrices de contacter les services de secours le cas échéant

Ces données constituent des données de santé au sens de l'article 9 du RGPD et bénéficient d'un régime de protection renforcé. Conformément au principe de minimisation posé par l'article 5, §1, c) du RGPD, seules les données strictement nécessaires à la sécurité de la participante durant le séjour sont collectées.

ARTICLE 3 — FINALITÉS DU TRAITEMENT ET BASES LÉGALES

3.1 — Exécution du contrat (art. 6, §1, b RGPD)

Les données d'identification et de paiement sont traitées pour permettre la gestion de la réservation, l'émission du billet, la confirmation d'inscription et la logistique de l'événement.

3.2 — Intérêt légitime (art. 6, §1, f RGPD)

Les données de contact peuvent être utilisées pour adresser des informations pratiques relatives à l'événement (programme, horaires, lieu, préparation du séjour).

3.3 — Consentement explicite pour les données de santé (art. 9, §2, a RGPD)

Le traitement des données de la Fiche Santé Confidentielle repose sur le consentement exprès, libre et éclairé de la participante, recueilli lors de la transmission du document, au plus tard 15 jours avant le début du séjour. Ce consentement est distinct de l'acceptation des CGV et peut être retiré à tout moment, sans que ce retrait ne remette en cause la validité des traitements antérieurs.

3.4 — Consentement pour la communication commerciale (art. 6, §1, a RGPD)

Toute communication à finalité commerciale ultérieure (newsletters, offres de futurs événements) est subordonnée au consentement exprès et séparé de la participante, recueilli via une case à cocher non pré-cochée, librement révoquant à tout moment.

ARTICLE 4 — DESTINATAIRES ET SOUS-TRAITANTS DES DONNÉES

4.1 — Co-organisatrices

Les données de la Fiche Santé Confidentielle sont accessibles exclusivement aux Co-organisatrices concernées par l'animation des activités physiques du séjour (TOGOTO By Sandra, SASU Meyleendah, Studio Ekilibre), dans la stricte mesure nécessaire à la sécurité des participantes.

4.2 — Sous-traitants

- Stripe Inc. — traitement sécurisé des paiements en ligne (certifié PCI-DSS). Les données bancaires ne transitent pas par les serveurs de l'Organisateur.

- Outils de communication (messagerie, e-mail) hébergés en Union européenne ou bénéficiant de garanties adéquates au sens du Chapitre V du RGPD.

4.3 — Transferts hors Union européenne

L'événement se déroulant au Maroc, pays tiers à l'Union européenne, les données strictement nécessaires à la logistique sur place (listes de présence, accès au riad) pourront être communiquées aux prestataires locaux impliqués. Ces transferts sont encadrés par les garanties appropriées au sens de l'article 46 du RGPD.

Aucune donnée personnelle n'est vendue, cédée ou échangée à des tiers à des fins de prospection commerciale pour leur propre compte.

ARTICLE 5 — DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

- **Données d'inscription et de contact** : 3 ans à compter de la fin de la relation contractuelle.
- **Données de santé (Fiche Santé Confidentielle)** : supprimées à l'issue du séjour, sans délai de conservation ultérieur.
- **Données de facturation et pièces comptables** : 10 ans à compter de la date de la transaction, conformément aux articles L. 123-22 du Code de commerce et L. 102 B du Livre des procédures fiscales.
- **Données de prospects et de communication commerciale** : 3 ans à compter du dernier contact actif, conformément à la délibération CNIL n° 2021-131 du 23 septembre 2021.
- **Données liées à l'exercice d'un droit d'opposition** : conservées 3 ans, délai correspondant à la prescription de droit commun de l'article 2224 du Code civil, afin de permettre à l'Organisateur de justifier, en cas de contrôle, du traitement de la demande.

À l'expiration de ces délais, les données sont supprimées ou anonymisées.

ARTICLE 6 — DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD et à la loi Informatique et Libertés, toute participante dispose des droits suivants :

- **Droit d'accès** (art. 15 RGPD) : obtenir la confirmation du traitement de ses données et en recevoir une copie.
- **Droit de rectification** (art. 16 RGPD) : corriger des données inexacts ou incomplètes.
- **Droit à l'effacement** (art. 17 RGPD) : demander la suppression des données, sauf obligation légale de conservation.
- **Droit à la limitation du traitement** (art. 18 RGPD) : obtenir la suspension du traitement dans les cas prévus par la loi.
- **Droit à la portabilité** (art. 20 RGPD) : recevoir ses données dans un format structuré et lisible.
- **Droit d'opposition** (art. 21 RGPD) : s'opposer à tout moment au traitement à des fins de prospection commerciale.
- **Droit de retrait du consentement** (art. 7, §3 RGPD) : retirer son consentement à tout moment sans que cela remette en cause la licéité du traitement antérieur.

Ces droits s'exercent par e-mail à : togotobysandra@gmail.com. L'Organisateur s'engage à y répondre dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la demande, conformément à l'article 12 du RGPD.

En cas de réponse insatisfaisante ou d'absence de réponse, la participante dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy — TSA 80715 — 75334 Paris Cedex 07 — www.cnil.fr.

ARTICLE 7 — SÉCURITÉ DES DONNÉES

L'Organisateur met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées, au sens de l'article 32 du RGPD, pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque : accès restreint aux données, communications chiffrées, sécurisation des outils de stockage.

En cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes concernées, l'Organisateur s'engage à notifier la CNIL dans les 72 heures suivant la prise de connaissance de la violation, conformément à l'article 33 du RGPD. Si ce risque est élevé, les personnes concernées en seront informées dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8 — CAPTATION D'IMAGES ET DE SON

Des photographies ou vidéos pourront être réalisées lors de l'événement. Toute utilisation à des fins de communication (réseaux sociaux, site web, supports promotionnels) est subordonnée au consentement exprès de chaque participante, recueilli par écrit via une autorisation de droit à l'image individuelle, distincte des CGV, transmise avec la Fiche Santé Confidentielle au plus tard 15 jours avant le séjour.

Une participante peut retirer son consentement à la diffusion de son image à tout moment, par simple demande écrite adressée à togotobysandra@gmail.com. Le droit à l'image est protégé par l'article 9 du Code civil.

ARTICLE 9 — MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE

L'Organisateur se réserve le droit de modifier la présente politique afin de l'adapter aux évolutions légales ou réglementaires. Toute modification substantielle sera portée à la connaissance des participantes par e-mail ou via le canal de communication dédié à l'événement.

La version applicable est celle en vigueur à la date de la réservation.

ARTICLE 10 — DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

La présente politique est régie par le droit français. En cas de litige relatif à la protection des données personnelles, et après tentative de résolution amiable, les juridictions françaises compétentes seront saisies.